



**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 25 AVRIL 2012
A LA GRANDE SALLE DE MARCHISSY**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

Après ajout du point 1, assermentation de Madame Caroline Pralong, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

0. Appel.
1. Assermentation de Madame Caroline Pralong au Comité de Direction.
2. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2011.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 – préavis no 001/2012.
6. Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 de l'enveloppe pédagogique – préavis no 002/2012.
7. Préavis du Comité de Direction sur la gestion de l'année 2011– préavis no 003/2012.
8. Préavis du Comité de Direction concernant la demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins – préavis no 004/2012.
9. Préavis du Comité de Direction concernant la demande d'achat de mobilier pour le secondaire – préavis no 005/2012.
10. Élections de membres pour le Conseil d'Établissement.
11. Divers et propositions individuelles.

Point 0 **Appel** : 22 présents, 2 excusés et 2 absents
Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

Point 1 **Assermentation de Madame Caroline Pralong au Comité de Direction**
Madame Caroline Pralong, nouveau membre du Comité de Direction de l'AISE pour la Commune de Saint-George, est assermentée par le Président suite à la démission de Madame Anne-Gaëlle Bovon-Abbet.

Point 2 Pièce 016 **Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2011**
Personne n'en demande la lecture, le procès-verbal à l'unanimité.

Point 3 **Communications du bureau**
Le Président excuse Madame Anne Stiefel pour son absence.

Point 4 Communications du Comité de Direction

Monsieur Didier Lohri annonce que Madame Hélène Thomas a démissionné de son poste de comptable. Son contrat a pris fin au mois de février 2012.

Le poste de comptable a été repourvu et attribué à Madame Chantal Turin. Le Comité de Direction la remercie pour son travail et lui souhaite la bienvenue.

Point 5 Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 – préavis no 001/2012.

Pièce 017 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 001/2012.
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 001/2012 sur les comptes de l'AISE de l'année 2011 et de donner décharge au Comité de Direction.

Pièce 018 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances de l'AISE sur le préavis n° 001/2012 par Madame Antonella Salamin,
qui demande d'accepter le préavis 001/2012 ainsi que ses annexes tels que présentés.

Questions/remarques

Monsieur Serge Beck remercie Madame Martine Guignard pour son travail au sein de la Commission des transports celui-ci ayant permis de réaliser des économies. Il souhaite connaître l'état de l'étude de l'extension des abonnements de zone pour les élèves secondaire jusqu'à Nyon. Il aimerait des détails concernant les compensations de charges ? M. Beck annonce que la Commune de Le Vaud s'opposera à un nouveau calcul des loyers si celui-ci devait se présenter.

Madame Chantal Turin donne une explication complémentaire concernant les compensations de charges.

Madame Guignard précise que les économies réalisées à la Commission des transports sont dues à des annulations de courses spéciales, au remboursement d'abonnements CarPostal et à des rétrocessions sur le forfait CarPostal concernant les transports EPH, piscine et ACT etc...

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 001/2012 du 31 mars 2012 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude de ce préavis;
- Attendu que ce dernier ait été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, d'accepter le préavis 001/2012 sur les comptes de l'AISE de l'année 2011 et de donner décharge au Comité de Direction.

Point 6 **Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 de l'enveloppe pédagogique – préavis no 002/2012.**

Pièce 023 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 002/2012.
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 002/2012 sur les comptes de l'enveloppe pédagogique de l'Esplanade de 2011 et de donner décharge au Comité de Direction.

Pièce 024 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 002/2012 par Madame Antonella Salamin.
qui demande d'accepter le préavis 002/2012 ainsi que ses annexes tels que présentés.

Questions/remarques

Le Président demande pourquoi la gestion de l'enveloppe pédagogique sera reprise par l'AISE dès 2012 ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que l'enveloppe pédagogique sera toujours gérée par l'école mais que le Comité de Direction de l'AISE s'occupera de refacturer la somme aux Communes ou rétrocéder l'excédent s'il y a lieu.

Le Président souhaite que la présentation de ces comptes soit améliorée pour les années à venir.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 002/2012 du 31 mars 2012 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 002/2012 sur les comptes de l'enveloppe pédagogique de l'Esplanade de 2011 et de donner décharge au Comité de Direction.

Point 7 **Préavis du Comité de Direction sur la gestion de l'année 2011– préavis no 003/2012.**

Pièce 026 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 003/2012.
Voir rapport de gestion.

Pièce 027 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 003/2012 par Madame Antonella Salamin.
qui demande d'accepter le préavis 003/2012 tel que présenté.

Questions/remarques

Monsieur Stéphane Gabriel demande des informations claires sur l'état actuel des constructions scolaire.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que plusieurs problèmes sont intervenus ces derniers mois et cela n'a pas permis au CoDir d'avancer. Actuellement le CoDir travaille activement à ce sujet afin de trouver des solutions.

Madame Deborah Cartier demande plus de détails sur les statuts ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que les loyers doivent être revus et donne des détails concernant HarmoS.

Monsieur Serge Beck souhaite rappeler que dans les statuts les calculs de loyers ne sont pas prévus de la même manière pour les bâtiments du secondaire que pour les bâtiments du primaire et c'est un problème complexe. Il demande un point de situation sur les constructions scolaires.

Monsieur Didier Lohri rappelle qu'au mois d'octobre 2011 la DGEO a décrété que les statuts de l'AISE étaient incorrects malgré que ceux-ci soient conformes aux statuts préconisés par le Canton.

Nos statuts sont compliqués au niveau du calcul des loyers, ce qui dérange la DGEO. La DGEO a alors annoncé que les statuts de l'AISE ne sont pas conformes car ils n'auraient pas été signés par les juristes de la DGEO mais par le Chef du Département de l'Intérieur.

Un gros travail a été effectué entre le CoDir et la Préfecture afin de prouver que nos statuts sont valables et aujourd'hui nos statuts servent de modèle dans certaines Communes.

Monsieur Charles Rolaz rappelle que la commission des transports souhaiterait que la Direction des écoles organise les transports intra scolaires. Il demande si l'AISE peut imposer ce travail à la Direction des écoles ?

Madame Martine Guignard répond que l'AISE a demandé plusieurs fois à la Direction des écoles de s'impliquer dans la gestion des transports intra scolaires. Une convention Etat-Communes a été signée et 170 heures sont allouées à l'école pour aider la Commission des transports. Ce nombre d'heures suffirait à prendre cette tâche en charge. Le travail de la Commission des transports est énorme et beaucoup de choses sont à revoir.

Le Président demande qui prend en charge la gestion des transports ailleurs dans le canton?

Madame Martine Guignard répond que c'est la Direction des écoles qui s'en occupe.

Monsieur Didier Lohri annonce que la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire incite les Directions à bien vouloir adapter les horaires de l'école en fonction des horaires de CarPostal et des transports publics.

Conclusion

- Vu le préavis du Comité de Direction n°003/2012 du 2 avril 2012;
- Entendu les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances chargée d'étudier cet objet;

- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2011.

Point 8

Préavis du Comité de Direction concernant la demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins – préavis no 004/2012.

Pièce 028 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 004/2012 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 165'132.00. Les CHF 161'330.40 restant seront portés au budget de l'année suivante. Ce montant viendra augmenter le compte N° 350.3161.002 (bâtiments, location collège de l'Esplanade).

Pièce 029 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 004/2012 par Madame Antonella Salamin,

qui demande d'accepter le préavis 004/2012 tel que présenté.

Questions/remarques

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de rapport de la commission ad hoc mais qu'avec accord de la Préfecture, celui-ci ne sera pas exigé.

Monsieur Stéphane Gabriel demande des précisions sur les raccordements ? Il souhaite savoir si ces éléments modulables sont aux normes incendies ? Aucune climatisation n'étant prévue, l'isolation maximale a-t-elle été envisagée ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que, dans les préavis, le point raccordement concerne l'électricité. Les locaux sont aux normes incendies et il va se renseigner au sujet des isolations.

Madame Chantal Binetti demande si les éléments modulables seront les mêmes que ceux existants ? La réponse est oui.

Monsieur Serge Beck est surpris de ne pas avoir reçu une comparaison entre le prix de la location et le prix de l'achat d'éléments modulables.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que la comparaison a été effectuée par le CoDir mais cela implique des frais trop importants de maintenance.

Monsieur Etienne Bovy souhaite avoir plus de détails concernant la durée de deux ans évoquée dans ce préavis.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que ces éléments modulables doivent rester en place deux ans au maximum. Ce délai a été imposé par la Commune de Begnins car la « maison jaune » devrait être construite en 2014.

Monsieur Alexandre Rastello souhaite savoir si des devis supplémentaires ont été demandés pour le terrassement ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que ces devis ont été demandés mais que la commission ne les a encore pas reçus.

Monsieur Jacques Mugnier demande par qui seront occupés ces éléments modulables ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que la Direction demande depuis plusieurs années un agrandissement de la surface administrative. Un agrandissement est aujourd'hui nécessaire.

Monsieur Laurent Vukasovic demande au CoDir de confirmer que la Direction demande des locaux administratifs supplémentaires ? La réponse est oui.

Monsieur Etienne Bovy résume la situation comme ainsi : deux classes de l'Esplanade seront transformées en surface administrative et les cinq éléments modulables demandés dans ce préavis seront utilisés comme salles de classes.

Madame Chantal Landeiro donne des explications concernant ce choix qui est un choix stratégique allant dans le sens des constructions en cours.

Madame Antonella Salamin demande des détails sur le transfert prévu des élèves 5^{ème} et 6^{ème} dans les villages.

Madame Chantal Landeiro donne une explication à ce sujet.

Monsieur Alexandre Rastello trouve inadmissible que les élèves soient déplacés dans des éléments modulables au profit de l'administration.

Madame Chantal Binetti rappelle qu'il y a des classes vides déjà construites dans plusieurs villages et ce n'est pas normal d'ajouter des éléments modulables.

Madame Antonella Salamin prend la parole en tant que maman. Elle affirme que les températures sont difficiles à gérer dans les éléments modulables mais elle trouve important que les enfants aient accès à toutes les infrastructures offertes par l'Esplanade. Les élèves de même degré scolaires doivent rester ensemble sur le même site.

Monsieur Charles Rolaz demande à Monsieur Antoine Nicolas si des locaux seraient disponibles ailleurs pour l'administration ? La réponse est non.

Monsieur Alexandre Rastello demande un vote à bulletin secret.

Cette proposition n'étant pas appuyée par cinq personnes le vote aura lieu à mains levées.

Conclusion

- Vu le présent préavis du Comité de Direction ;

